

La Plaine Saint-Denis, 21 juin 2007

Signature de la COG entre l'État et le RSI : des engagements pour bâtir le deuxième régime de Sécurité sociale français

La convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et le RSI pour 2007-2011 a été conclue le 2 mai 2007. Elle engage, pour une durée de 5 ans, réciproquement les pouvoirs publics et la Caisse nationale du RSI (Régime Social des Indépendants) dans la réussite de la consolidation d'un service public de santé et de retraite performant pour les chefs d'entreprise indépendants.

Des engagements réciproques pour permettre au RSI de devenir l'interlocuteur social unique des indépendants

L'enjeu de cette COG consiste à préparer les conditions de l'installation concrète du RSI comme l'interlocuteur social unique des chefs d'entreprises indépendants, après son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Par cette convention signée par les ministres de tutelle, le président du RSI, Gérard Quevillon et le directeur général du RSI, Dominique Liger, l'État s'engage à :

- Assurer la publication des textes législatifs et réglementaires pour la réalisation des objectifs,
- Prendre les mesures de soutien nécessaires pour garantir la qualité, l'homogénéité territoriale et la continuité du service rendu par le RSI.

De même, le RSI s'engage à :

- Consolider sa mise en place opérationnelle au niveau national et régional,
- Contribuer activement dès 2007 à la mise en place de l'Interlocuteur social unique en association étroite avec l'ACOSS,
- Veiller à atteindre les objectifs de la COG en matière de performance des services rendus à l'assuré et de mise en place d'outils, de méthodes de pilotage et des moyens nécessaires à la consolidation du nouveau régime.

L'État et le RSI conviennent d'inscrire ces objectifs dans une durée de 5 ans, de 2007 à 2011. Cette période permettra dans une première phase de finaliser l'installation du RSI dans les régions. L'horizon 2009-2011 devra se concentrer en particulier sur la mise en place aboutie de l'offre de services aux assurés en lien avec l'Interlocuteur social unique, du pilotage des ressources et de la certification des comptes du RSI.

.../...

Caisse nationale RSI

Contacts Presse :

Communication du RSI

Catherine Fraudeau - Tél. : 01 77 93 02 16

Email : catherine.fraudeau@cancava.fr

Christophe Lescure - Tél. : 01 77 93 08 36

Email : christophe.lescur@canava.fr

Relations presse du RSI - Agence Lowe Strateus

Clémentine Duguay - Tél. : 01 40 41 56 11

Email : clementine.duguay@lowestrategie.com

Joshua Adel - Tél. : 01 40 41 56 12

Email : joshua.adel@lowestrategie.com

Faire du RSI une institution de protection sociale moderne et performante, au service des professions indépendantes

Les ambitions contenues dans la COG 2007-2011 sont dans la continuité de celles ayant guidé la création du RSI en 2006 : simplification des démarches administratives et sociales pour les entreprises, autonomie de la protection sociale des travailleurs indépendants, performance et qualité du service rendu aux assurés, développement de l'action sanitaire et sociale en faveur des ressortissants. À cet effet, le RSI s'engage dans une démarche globale de performance au niveau de la gestion administrative et technique du régime et du service rendu aux entreprises, tout en prenant les mesures nécessaires pour tirer parti des économies d'échelle et de structures générées par la fusion.

Parmi les principaux chantiers de la COG, le RSI s'engage à développer une offre de service globale accompagnant les chefs d'entreprise indépendants tout au long de leur vie et couvrant l'ensemble des risques. En vue du point d'étape de la réforme Fillon sur les retraites en 2008, il veillera à adapter son organisation pour garantir un droit à l'information sur la retraite à l'ensemble de ses assurés. Membre du Groupement d'intérêt public « Modernisation des déclarations sociales », le RSI poursuivra ses initiatives en matière de dématérialisation des informations relatives au recouvrement des cotisations et des contributions sociales.

La COG prévoit également le pilotage d'une politique qualité visant à obtenir, au plus tard au 31 décembre 2010, une certification ISO 9001 pour ses services. Enfin, le régime développera une fonction « contrôle de gestion » dans l'ensemble des caisses régionales et au niveau de la Caisse nationale, comme garantie de transparence et de modernité de ce service public de protection sociale.

Caisse nationale RSI

Contacts Presse :

Communication du RSI

Catherine Fraudeau - Tél. : 01 77 93 02 16

Email : catherine.fraudeau@cancava.fr

Christophe Lescure - Tél. : 01 77 93 08 36

Email : christophe.lescur@canava.fr

Relations presse du RSI - Agence Lowe Strateus

Clémentine Duguay - Tél. : 01 40 41 56 11

Email : clementine.duguay@lowestratus.com

Joshua Adel - Tél. : 01 40 41 56 12

Email : joshua.adel@lowestratus.com